

Informations de Locronan

Keleier Lokorn

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Avril 2015 ...

SPÉCIAL FINANCES...

Chers Administrés, Chers Amis,

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal le 23 février 2015, j'ai souhaité faire une déclaration à l'occasion du vote du compte administratif de 2014. La presse en a publié des extraits, mais je souhaite vous en donner l'intégralité dans un souci d'information.

« Avant de commencer l'ordre du jour du conseil, je souhaite faire un bref commentaire des résultats de l'audit financier réalisé à la demande de Quimper-Communauté par un Cabinet indépendant. Cette étude a été réalisée sur la période 2008-2014 pour toutes les communes membres.

Il est utile de rappeler que cette étude a été confiée à la Société FCL dans le cadre d'une mission d'assistance à l'élaboration du pacte financier et fiscal que les communautés de communes sont appelées à mettre en place. Il se trouve que la période étudiée correspond au mandat de la précédente municipalité. Comme nous connaissons le compte administratif de 2014, nous pouvons présenter certains résultats qui complètent cet audit.

Nous avons ainsi un état des lieux relativement complet. Sur la période retenue, il faut noter :

- ◆ Une forte augmentation des dépenses du personnel : 280 601 euros en 2008, 389 763 en 2014. Il en est de même pour les frais généraux.
- ◆ L'évolution des dépenses de fonctionnement est supérieure à celle des recettes : l'épargne s'est ainsi dégradée. En 2009 et 2010, des charges exceptionnelles correspondent à d'importantes subventions d'équilibre pour les budgets de l'eau et l'assainissement, l'ALSH, l'Office de Tourisme ; le lotissement des Roches, les ordures ménagères.
- ◆ Une perte de recettes de la fiscalité professionnelle résultant de l'adhésion à Quimper-Communauté : moins 106 000 euros de taxe professionnelle en 2010, et moins 33 000 euros de l'Etat au titre de la compensation de la part salaires. Sur le plan de la fiscalité, le potentiel fiscal des 3 taxes est supérieur de 25% à la moyenne des communes de la même catégorie de population. L'évolution des bases a permis de dégager un produit supplémentaire de 76 000 euros en 2014 par rapport à 2008.
- ◆ Une progression des taux d'imposition entre 2008 et 2013, soit 1,2% par an en moyenne a généré un produit additionnel de 25 000 euros et a permis de limiter partiellement la dégradation de l'épargne.
- ◆ L'autofinancement a globalement diminué car les dépenses de gestion et notamment les frais de personnel ont augmenté plus vite que les recettes. Et le remboursement du capital de la dette a connu une hausse significative : 71 000 euros en 2008 et 92 000 en 2013.
- ◆ Si entre 2008 et 2012, la commune a stabilisé son encours de dette, en 2013 celui-ci a considérablement augmenté. Pour mémoire, je vous rappelle les principaux emprunts que la commune doit rembourser pendant encore 12 et 13 ans :
 - Construction de Ty Lokorn : 2 emprunts de 350 000 euros chacun.
 - Acquisition et aménagement de l'école : 2 emprunts de 350 000 euros chacun, plus un prêt-relais de 200 000 euros pour la TVA à rembourser en 2015.
 - Et pour couronner le tout, l'emprunt-relais de 1 000 000 euros pour « le Clos du Névet » figurant au budget annexe du lotissement.

Fin 2013, la capacité de désendettement s'établit à 8,7 ans, ce qui signifie que pour rembourser la dette, il faudrait consacrer presque 9 ans d'épargne brute sans réaliser d'investissement supplémentaire. A noter que le seuil de vigilance est de 10 ans. Le niveau élevé de l'endettement associé à une diminution de l'épargne et des dotations de l'Etat constitue une réelle contrainte pour la capacité d'investissement de la commune pour la période à venir.

Projection des recettes 2013-2019

- ◆ Sans modification des taux d'imposition, les recettes fiscales resteraient globalement atones avec un rendement de 52 000 euros en 2019 par rapport à 2013, soit +2,4% par an. Sur la période 2008-2013, le taux moyen était de +5,3% par an.
- ◆ Pour les dotations de l'Etat, il est prévu une modification de la Dotation forfaitaire et une participation des communes au redressement des comptes publics. La dotation de Locronan était de 111 000 euros en 2013, de 101 000 en 2014; elle sera de 82 000 en 2015, de 63 000 en 2016, de 45 000 en 2017, de 44 000 en 2018 et de 43 000 en 2019.

- ◆ Les dotations de Quimper-Communauté devraient également baisser : suppression de la dotation de solidarité communautaire (20 500 euros en 2014).
- ◆ Pour satisfaire l'obligation de remboursement de la dette par des recettes propres, il sera nécessaire de limiter les investissements. L'investissement limité à 100 000 euros par an permettrait de satisfaire à cette obligation légale.

Avant de passer à l'examen du compte administratif 2014, je tiens à rappeler que le budget de cet exercice a été voté par la précédente municipalité le 18 mars 2014. Pensant que la réélection était acquise, il a été voté dans la précipitation et l'irréflexion. En cours d'exercice, nous avons été amenés à voter plusieurs décisions modificatives.

Certaines concernaient de nouveaux investissements comme l'achat des chalets et les illuminations (pour rappel, coût pour les contribuables : 580 €). D'autres modifications concernaient la section de fonctionnement.

Si certaines dépenses ne pouvaient être prévues, comme par exemple le plan du réseau d'eaux pluviales ou diverses consommations (eau, électricité, etc.), il est anormal d'avoir à voter des ajustements en raison de l'insuffisance des crédits en frais de personnel (+26 565 euros) et de charges de gestion (+11 000 euros) pour les indemnités des élus.

Dans le même temps nous avons dû réduire les prévisions en ce qui concerne les dotations de l'État. Je le redis une dernière fois : afin de ne pas subir, nous avons dû faire preuve d'imagination. »

Je vous assure, Chers Administrés, Chers Amis, de mes sentiments dévoués.

Antoine GABRIELE

Conseil municipal du 23 février 2015

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014 :

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 785 093.48 € (contre 773 497.12 € en 2013)

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 234 425.23 € (contre 200 309.80 € en 2013)

Les dépenses à caractère général sont en augmentation par rapport à 2013.

A noter : Augmentation des dépenses concernant les frais d'énergie électrique, charges d'eau relativement importantes : solutions à trouver au niveau de l'aire de camping-cars, frais de fournitures d'entretien très importants également, augmentation des contrats de prestations (vérifications techniques, contrats de maintenance...), frais de fêtes et cérémonie non prévus au BP (3800 € de dépenses au 01/04/2014), dépenses de petit équipement.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 389 763.79 € (contre 386 933,91 € en 2013)

Prise en charge de la totalité des salaires du personnel permanent de l'ALSH, remboursés pour la moitié par le budget de l'ALSH au compte 6419 en recettes (37 385.96 €), remplacement d'un agent en arrêt maladie depuis le depuis février 2014 (remboursé en partie au 6419 en recettes par le CIGAC (7 465.81 €), nombreux arrêts maladies du personnel + un accident de travail (842 €), augmentation des cotisations salariales et patronales et **intervention de l'équipe d'Objectif Emploi Solidarité (1850 €) en remplacement d'un agent parti dans une autre collectivité (-15 595 €).**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 106 454.34 € (contre 101 469.56 € en 2013): Augmentation par rapport à 2013 s'expliquant par une augmentation de la subvention au budget ALSH (+10 000 €)

Chapitre 66 : Charges financières : 52 735.12 € (contre 44 294.51 € en 2013) : Intérêts des emprunts en hausse par rapport à 2013 = intégration des emprunts de l'école Anne de Bretagne.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 0,00 € (contre 25 794.09€ en 2013) : Transfert des budgets annexes à Qper Co en 2013.

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 936 192.21 € (contre 929 432.92 € en 2013)

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 49 036.81 € (contre 46 857.62 € en 2013)

Remboursement de la ½ des postes des agents permanents par le budget ALSH (37 385.96 €), remboursement CIGAC arrêt maladie (7 465.81 €), remboursement accident du travail (842.07 €), remboursement maternité (2 292.74 €), remboursement CPAM (537.28 €), remboursement Supplément familial de traitement (513€).

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 82 345.06 € (contre : 73 478.85 € en 2013)

Recettes des locations de chalets de Noël : 7 800 €, terrasses : 6 534.46 €, redevance France Télécom : 3 152.52 €, recettes des spectacles : 2 610 €, entrées musée : 3 250 € (moins qu'en 2013, 3 800 €).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 616 953.83 € (contre 613 579.00 € en 2013)

Contributions directes : - 2 535 €. L'état de notification des bases d'imposition est transmis par les services fiscaux au mois de mars. Le revenu fiscal de référence a été augmenté de 4% courant du mois d'août par l'État. De ce fait, de nombreux foyers ont été exonérés d'impôts fonciers. Il en ressort pour la commune de Locronan une baisse des contributions de 2 535 €. Droits de stationnement en hausse par rapport à 2012 et 2013: 148 231.67€ en 2014 contre 146 162.21 € en 2013 et 131 048 € en 2012 (dont 8 212.50 € concernant les camping-cars), dotation de compensation de Qper Co à Locronan 51 785 €, dotation de solidarité de Qper Co 20 498 €, taxe locale d'aménagement 3 056.47 € contre 3 607 € en 2013, droits de place marchés nocturnes : 11 000 € contre 11 540 € en 2013, droits de place Brocantes : 1 542.64 € contre 1 771,20 € en 2013, taxe additionnelle aux droits de mutation en baisse 26 037.05 € contre 29 432.68 € en 2013.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 151 861.57 € (contre 150 083.16 € en 2013)

Baisse de DGF : 101 013 € contre 111 490 € en 2013, dotation solidarité rurale : 12 125 €, participation Région Plan cavaliers : 1 500 €, Contrat Enfance pour la garderie : 3058.48 €, Fonds d'amorçage Rythmes scolaires 1^{er} acompte : 933.33 € Remboursement SIVU du Centre d'incendie et de Secours de Dz par Qper Co (2 ans) : 11832.53 €, remboursement charges Office de Tourisme : 6 116 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) 22 004.56 € (contre 19 632.48 € en 2013)

Location de salles (Ti Lokorn, Kerguérolé...) 4 170 € contre 3400 € en 2013, 4 645 € en 2012 ; crédit-bail du camping 10 000 € HT ; location salle du CAL : 4 200 € ; locations de terrain : 1 075,90 € ; location atelier Kerguérolé : 1 285 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 13 983.06 €

Participations Marché de Noël (Commerçants, entreprises...) : 13 970 €

3/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 357 095.64 € (contre 1 349 095.42 € en 2013)

NB : en orange, dépenses réalisées par l'actuelle municipalité.

Chapitre 16 : Emprunts (97 536.20 € contre 92 040.37 € en 2013)

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (2 370.60 € contre 6 931.42 € en 2013) : 205 : Logiciel SEGILOG : 2 370.60 €.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (39 668.15 € contre 23 525.91 € en 2013)

Achat ordinateur portable ALSH 957,00 €, mobilier école Anne de Bretagne : 6 350.6 € ; mobilier ALSH : 11 638.54 € Mobilier garderie : 1 264.75 € ; lave-linge ALSH : 651.20 € ; signalétique (mâts) : 162.95 € ; bancs publics : 564.00 € ; défibrillateur : 2 121.48 € ; chalets marché de Noël : 15 000 € ; plaque Donatien Laurent : 391.19 € ; vitrine école : 375.24 € ; plaque école : 191.20 €

Opérations d'équipement :

Opération 15 : Voirie : 36 627.27 € contre 93 844.02 € en 2013 - RAR de 33 122.81 €

Solde du programme 2012-2013 : 23 329.37 €, emplois partiel et marquage : 2 739.90 € ; aménagement Rue de la Montagne : 598.00 € ; emplois partiels (Bourg, Rodou Glaz, Moulin de Tresseol et Route de Penhoat) : 9 960.00 €

Opération 17 : Eclairage public 2 883.43€ contre 1 851.41 € en 2013 - RAR de 7 948.55 €

Frais de remplacement lampes Rue Moal et place des Charrettes 459.43 € ; frais d'illuminations 2013 : 2 424.00 €.

Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : 8 974.18 € contre 1 668.75 € en 2013 - RAR de 1 713.08€

Remplacement coffret électrique salle du 3^{ème} âge : 386.31 € ; travaux électriques Ti Lokorn 449.89 € ; remplacement coffret électrique vestiaires terrain de foot : 671.83 € ; travaux aménagement ALSH : 7 466.15 €.

Opération 19 : Eglise : 50 524.85 € contre 23 648.86 € en 2013 - RAR de 13 800.96 €

Réfection circuit électrique de l'église : 35 918.83 € ; étude BECOME circuit électrique église : 2 524.80 € ; étude restauration Autel du Rosaire : 5 832.00 € ; mains courantes accès église : 720.00 € ; éclairages abassons : 5 529.22 €.

Opération 20 : Ecole Anne de Bretagne : 91 215.16€ contre 1 060 601.19€ en 2013 – RAR de 50.00 €

Opération 21 : Enfouissement des réseaux 819.16 € contre 828.33 € en 2013 - RAR de 923.43 €

Travaux réseaux Lotissement des roches : 819.16 €

Opération 22 : Accessibilité Voirie ERP 3 256.64 € contre 0.00 en 2013 - RAR de 1 243.36 € :

Boucle auditive Espace Ti Lokorn : 3 256.64 €

Opération 23 : Embellissement du bourg 5 832 € contre 0.00 en 2013 - RAR de 50 € : Etude Bernard Lanctuit entrées de bourg : 5 832.00 €

Opération 24 : Illuminations 17 388.00 € contre 0.00 en 2013 - RAR de 12 612 € : Achat de guirlandes : 17 388.00 €

4/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 566 479.16 € contre 797 805.48 € en 2013

15 300 € de SDI (CG29)
14 053.28 € de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2012)
265 373.88 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
2 430.00 € de subvention concernant l'étude d'embellissement du bourg
80 000 € de subvention de DETR concernant la construction de l'école Anne de Bretagne
100 000 € de subvention de la Région concernant la construction de l'école Anne de Bretagne
74 589.00 € de subvention du Conseil Général concernant la construction de l'école Anne de Bretagne
8 506 € du Conseil Général concernant les travaux de voirie pour 2011, 2012 et 2013
6 227 € de subvention de la DRAC concernant les sondages des voûtes de l'église
Le reste des recettes provenant du virement de la section de fonctionnement

Le compte administratif 2014 de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 151 098,73 € et un déficit d'investissement de 160 466,26 (y compris restes à réaliser). Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ALSH 2014 :

DEPENSES : 114 441.05 € en 2014 contre 127 349.64 € en 2013

Les dépenses « **Fournitures scolaires** », correspondant au matériel pédagogique, sont moindres. Cela s'explique par l'utilisation de matériel de récupération et par un suivi minutieux et régulier des activités mises en place par les animateurs.

Les dépenses « **Achats prestations de service** » correspondant aux différentes sorties extérieures ont été maîtrisées par une mise en place plus importante d'animations gratuites. Il s'agit d'effectuer en amont un grand travail de recherche d'activités peu onéreuses.

Les dépenses « **Transports collectifs** » s'expliquent par une utilisation maximum de transports gratuits mis à disposition par la QUB, quand cela est possible. Demande de contribution des parents pour les trajets des camps de l'été. Pas de coût de transport supplémentaire pour la collectivité.

Les dépenses « **Charges de personnel** » diminuent par une gestion du personnel non-titulaire (BAFA) en fonction des présences des enfants, et en tenant compte de la réglementation en vigueur. Il est également important de continuer à recruter des stagiaires BAFA sur chaque période des vacances, permettant une diminution des coûts. Cela nécessite un suivi régulier de la part de l'équipe d'encadrement.

RECETTES : 130 259.60 € en 2014 contre 116 078.89 € en 2013

Les participations familles se montent à 38 330.69 € (contre 40 774.35 € en 2013). La fréquentation est légèrement inférieure à 2013. Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, les familles ont parfois trouvé des modes de garde différents pour les mercredis après-midi. Ce phénomène est également accentué par la conjoncture actuelle difficile.

Les subventions correspondent à la subvention du budget Commune de 49 365 € (35 365 € de valorisation des locaux et fluides remboursés ensuite par le BP ALSH à la Commune + 14 000 € de subvention réelle) et au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), une partie financée par la CAF (27 029.07€) et une autre partie par la MSA (2 705.95€). La MSA vient d'annoncer qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat financier pour les prochaines années.

Les subventions correspondent également aux Fonds publics de Territoire délivrés par la CAF dans le cadre de l'aménagement de l'ALSH (1 497€), fonds attribués en fonction des projets de l'ALSH.

Le compte administratif 2014 de l'ALSH présente un excédent de fonctionnement de 20 336,94 €. Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF LE CLOS DU NÉVET 2014

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

145 612.75 €HT concernant la viabilisation du lotissement (Voirie et réseau).
32 500 € d'intérêts d'emprunts (4 échéances de 2014 à 6 500 € et une échéance de 2013 à 6 500 €)

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

2 ventes de terrains : 26 188.90 € HT et 36 772.22 € HT

Une subvention du Conseil Général de 9 309.25 € concernant la gestion innovante des eaux pluviales.

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks (≠ dépenses et recettes réelles).

Le compte administratif 2014 du « Clos du Névet » présente un déficit de fonctionnement de 36 109,75 € et un besoin de financement de 490 011,22. Adopté à l'unanimité.

L'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville.

Inscriptions 2015 / 2016, école publique Anne de Bretagne

Elles ont commencé. Les enfants nés en 2013 peuvent être inscrits à l'école à condition qu'ils soient propres. La directrice est disponible pour vous recevoir du lundi au vendredi à partir de 16h et le mercredi à 12h pour faire visiter l'école et répondre à vos questions. Étant donné le nombre d'élèves prévus pour l'année prochaine, il serait préférable de procéder à l'inscription le plus rapidement possible.

Des vacances de Pâques à la découverte des "P'tites bêtes"

Nous vous attendons du 13 au 24 avril 2015, avec un programme chaudement préparé par l'équipe d'animation : course des puces, grand jeu, jardinage avec l'EHPAD de Plogonnec, spectacle de cirque, sortie aux beaux-arts, Festival Nature en jeux, au Château de Kerjean,...

N'attendez pas pour vous inscrire!

Renseignements et inscriptions en mairie ou sur :

<http://www.villedelocronan.fr/enfance/accueil-de-loisirs>



Stage pratique BAFA... été 2015 ?

Vous cherchez un stage pratique dans le cadre d'une formation BAFA ?

L'ALSH de Locronan accueille régulièrement des stagiaires durant les vacances scolaires.

N'hésitez pas à venir vous renseigner.

Des vacances d'été en camping

Trois séjours sont proposés pour les enfants de 3 ans à 14 ans:

Nuitée du 21 juillet NOUVEAUTE!

3/6 ans : une nuit au camping de Locronan, l'occasion de découvrir les joies du camping. Une première expérience pour les enfants (et leurs parents!)

Du 15 au 17 juillet

7/10 ans: 3 jours de surf, de grands jeux, de veillées, de baignade,... au camping de la Torche à Plomeur.

Du 6 au 10 juillet

11/14 ans: 5 jours de surf, de stand up paddle, de grands jeux, de barbecue,... de l'aventure au camping de la Torche à Plomeur.

Les places sont limitées... ne tardez pas!

Etat-Civil

Naissances : le 5 mars Allan Le Bihan, le 16 mars Lou Kernours

Mariages : le 21 février Pauline Mérit et Maxime Vion , le 7 mars Claire Le Gac et Bertrand Laurent.

Décès : le 19 février Ronan Moguen, le 26 février Madeleine Poivre, le 27 février Yves-André Cariou, le 27 février Marthe Noli.

Urbanisme

Permis de construire

M. et Mme Christian et Michelle Hénaff – Route de Moellien : accord le 12/02/2015 pour la construction d'une maison d'habitation.

Déclarations préalables

M. Patrick Coadou – 2 rue du Prieuré : accord le 29/01/2015 pour la peinture d'une vitrine.

Un trésor dans l'église de Locronan !



Depuis deux semaines, sous l'égide de la commune, et de Pierre Alexandre, Architecte des Bâtiments de France, des sondages sur les voûtes révèlent l'existence de diverses strates qui laissent apparaître des fleurs de lys peintes en rouge, des étoiles, des hermines et des Monogrammes du Christ. Ces motifs dateraient, pour la plupart, de l'époque d'Anne de Bretagne.

Il semblerait également que ce soit unique en France. Nous attendons avec impatience les résultats officiels de l'étude et nous ne manquerons pas de vous en faire part dans un prochain bulletin.

Agenda

♦ **Mercredi 15 avril, 15h00.** Espace Ti Lokorn, 7/5 €. **Carré comme un ballon - Compagnie Radio Cirque** : Monsieur Hus est un grand enfant qui vient du cirque. Il nous plonge dans un univers farfelu où la poésie est restreinte. Entre la légèreté de la bulle et le poids de la chute, il nous propose un spectacle participatif, joyeux et décalé où se mêlent jonglerie, magie et poésie. Un spectacle riche en couleurs pour petits et grands !

Pensez à réserver vos places : par mail : anim-culture@villedelocronan.fr ou par téléphone : au 02 98 51 80 80

♦ **Samedi 25 avril, à 20h30.** Espace Ti Lokorn, 6 € : **Fest-Noz**, Organisé par Danserien Bro Lokorn, animé par le groupe « Buzhug et cie », les chanteurs Caradec-Huellou, les sonneurs Hélias-Renard

♦ **Dimanche 26 avril à 12h00.** Ecole Anne de Bretagne, proposé par l'Association des Parents d'Élèves. **"Cochon grillé artisanal"**, pêche à la ligne, paniers garnis, tombola.



Informations pratiques

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, maire : **le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.**

Jacqueline LE GAC : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : **samedi matin.**

Eliane BRELIVET : Finances, juridique, économie : **samedi matin.**

Thierry CAUBET : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : **vendredi après-midi et samedi matin.**

Ronan AN HENAFF : Culture, Animations et relations avec les associations, Langue et identité bretonne, Enfance : **Indisponible pour le moment.**

mairiedelocronan@wanadoo.fr www.villedelocronan.fr
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : Maïan PERROS : 02.98.51.80.75.
et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.com

Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97. www.tiarsonj.fr

Email : tiarsonj@gmail.com

Musiques aux Étoiles : www.cilt-locronan.fr

Email : musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr

A.D.M.R. Plogonnect : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.
02.98.91.84.96.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9 h à 12 h 14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h



Benne à carton au stade municipal à partir du 1er mai

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Taxi : **Allo Taxi Lokorn** 02.98.74.71.60 ou 06.80.30.36.34

Horaires de la Poste : du lundi au vendredi de 9h15 à 12h (sauf le mardi ouverture à 9h45)

| Horaires d'ouverture de la mairie | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|------------|---|---|---|
| | L | M | M | J | V | S |
| Matin | 9h à 12h | | | | | |
| Après-midi | 14 à 17 h | x | 14 h à 17h | | | x |